Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 46 (1938)
Heft: 5

Artikel: Le château de Champvent et le comte Louis de Neuchâtel
Autor: Piaget, Arthur
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-36106

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

46me année | No 5 | Sept.-Oct. 1938

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le château de Champvent et le comte Louis de Neuchâtel[1]

(avec illustration)

Les très nombreuses personnes qui assistèrent, le 3 juillet 1937, dans l'Aula de l'Université de Lausanne, à la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande, se souviennent de la savante et spirituelle communication de M. Arthur Piaget sur *Le château de Champvent et le comte Louis de Neuchâtel.* Ce travail a été publié dans le *Musée neuchâtelois* (Nouvelle série, tome XXIV, 1937, p. 217-233). Cette revue étant très peu répandue dans le canton de Vaud, nous nous faisons un plaisir de publier ici — avec l'aimable permission de l'auteur — la partie la plus importante de l'article de M. Piaget. Les personnes que la question intéresse spécialement trouveront dans le *Musée neuchâtelois* les pièces justificatives, c'est-à-dire les comptes détaillés des châtelains de Champvent, représentants du comte Louis de Neuchâtel.

Eug. MOTTAZ.

Il existe, en Suisse, une société fondée en 1927 « pour la conservation des châteaux et des ruines ». Le fait qu'on ait jugé nécessaire de créer une telle société est bien significatif : il montre que les châteaux encore debout ou en ruines ont besoin d'être protégés, parce qu'ils sont des anachronismes. Au cours des temps, tout s'est modifié

autour d'eux : les hommes ont changé sinon de figure, du moins d'âme ,de goût, d'ambition, de besoins. Les châteaux sont restés debout, tels ou à peu près tels qu'ils étaient à leur naissance, à moins qu'ils ne se soient effondrés, ruinés par les hommes ou par le temps.

Dans ses *Châteaux historiques du canton de Vaud du XIme au XVIme siècle* [2], le regretté Victor Bourgeois a fait le recensement des châteaux vaudois : 107 châteaux, dont 71 sont conservés aujourd'hui plus ou moins intacts et dont 36 ont totalement disparu. Pour certains d'entre eux, on retrouve avec peine leur emplacement. Faut-il regretter ceux qui ont disparu ? Au fait, les survivants sont peut-être plus à plaindre. Des châteaux, c'est très beau, mais par les temps qui courent bien embarrassant ! Mis en vente, ils ne trouvent plus d'amateurs. Les Etats n'en veulent pas, les particuliers non plus. Quand c'est possible, ils deviennent des musées. A notre époque de « confort moderne », personne, sauf peut-être quelques âmes poétiques et sentimentales ou glorieuses et féodales, s'il en reste, dotées par-dessus le marché de grosses rentes, personne ne veut plus vivre dans ces donjons formidables mais peu confortables et terriblement onéreux.

L'un des châteaux les mieux conservés du canton de Vaud, dont les quatre tours se dressent sur le fond sombre du Jura, c'est celui de Champvent. Quand ils parlent de ce château qui semble debout comme au premier jour, les historiens vaudois et les archéologues deviennent lyriques. « Noble et fier, dit Victor Bourgeois, majestueux et imposant, il se voit de loin [3]... Cette masse compacte, sans aucune adjonction malheureuse et maladroite, lui donne un cachet unique de grandeur, de puissance et de majesté [4]. » « Il existe des châteaux plus pittoresques, dit Pierre Grellet, il n'en est guère dont les lignes soient plus

régulières et plus nobles [5]. » « Le château de Champvent, dit Frédéric Gilliard, dans sa puissante simplicité, s'impose à notre admiration [6]. »

Si je cite ces textes, c'est pour montrer que les Vaudois, à juste titre, se glorifient de posséder un château pareil. Sans vouloir le moins du monde les déposséder de ce donjon magnifique qui est chez eux, qui leur appartient et qui ne leur sera point ôté, j'aimerais montrer aujourd'hui que Champvent ne leur a pas toujours appartenu. A un certain moment de son histoire, ce château a été neuchâtelois et même plus neuchâtelois qu'on ne se figure.

On s'est borné jusqu'ici à dire et à redire, en deux ou trois phrases toujours les mêmes, que le comte Louis de Neuchâtel étant devenu par alliance propriétaire de Champvent, « ce vieillard — je cite — subjugué par les intrigues de la trop célèbre Marguerite de Vufflens », l'avait épousée et avait eu la faiblesse de lui donner ce château que « l'ambitieuse châtelaine », par un troisième mariage, fit passer dans la maison de Vergy.

Je ne suis pas ici pour disserter sur les mariages successifs de Louis de Neuchâtel et particulièrement sur le dernier. Les sentiments intimes de ce grand seigneur nous sont d'ailleurs totalement inconnus. Il est vrai qu'après sa mort, ce fut la brouille et même la guerre entre sa veuve et les enfants des premiers lits. Mais quoi! Lorsque des questions d'intérêt surgissent dans les familles en apparences les plus unies, elles ont vite fait d'en dresser les membres les uns contre les autres. Quand un homme, fût-il comte de Neuchâtel, épouse successivement, bien entendu, trois femmes et qu'il y a des enfants de deux ou trois lits, il est bien rare, de nos jours comme au XIVme siècle, qu'au moment des partages tout se passe avec amour et désintéressement.

Mais laissons de côté Marguerite de Vufflens et sa ténacité à défendre ses droits ou ce qu'elle croyait ses droits, et revenons au château de Champvent, sur lequel il y a autre chose à raconter que les aventures matrimoniales du comte Louis.

Ce n'est pas le comte Louis qui fut le premier propriétaire neuchâtelois de Champvent, mais son père, le comte Rodolphe, dont la mère était Jordane de la Sarraz et dont la femme, Eléonore de Savoie, était la fille de Louis Ier, baron de Vaud.

En 1315, Jean de Champvent, fils de feu Humbert de Chamvent, âgé de 16 ans, avait épousé la fille du comte Rodolphe, Catherine, qui n'avait que 12 ans. Pour le douaire de sa jeune femme, le jeune époux avait donné le château de Champvent et celui de la Mothe, avec toutes leurs appartenances.

Pendant la minorité de sa fille et de son gendre, le comte Rodolphe avait chargé de la garde du château le fils du chevalier Pierre de Suscève, Jean, qui s'était engagé sous serment, en cas de mort de Jean de Champvent, à remettre le château, comme dit l'acte, « entre les mains » du seigneur de Neuchâtel « pour raison du douaire de Katherine, sa fille »[7].

Jean de Champvent mourut peu de temps après. Catherine, sa jeune veuve, se remaria avec Guillaume de Montagny, et le château de Champvent resta la propriété du comte Rodolphe.

En 1325, ce seigneur émancipa son fils Louis, qui avait 19 ans et qui venait d'épouser une riche héritière de Bourgogne, Jeanne de Montfaucon. Comme don d'émancipation, Louis de Neuchâtel reçut de son père le château de Champvent et mille livrées de terre, assignées sur la châtellenie et le territoire de Champvent et sur les posses-

sions vaudoises de Rodolphe à la Sarraz, à Pompaples, à Orny, à Ferreyres, à Moiry, à Eclépens et à Mont-la-Ville [8].

A son tour, Louis, fils de Rodolphe, devint comte et seigneur de Neuchâtel en 1342. A ses deux fils cadets, Louis le Jeune et Roud ou Rodolphe, il donna la seigneurie de Champvent, avec celles de Vaumarcus et de Vautravers [9]. Mais l'un et l'autre moururent dans leur jeune âge.

C'est alors, en 1369, que le seigneur de Neuchâtel, veuf de sa seconde femme, Catherine de Neuchâtel-Blamont, épousa la veuve d'Aymon de la Sarraz, Marguerite, fille du seigneur Hugues de Vufflens, à laquelle il donnera la châtellenie de Champvent quelques mois avant sa mort [10].

Telle est, notée en courant, l'énumération des propriétaires neuchâtelois du château de Champvent au XIVme siècle.

Cela dit, et sans nous attarder à cette histoire de douaire et de donations, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, posons une question à laquelle, en vérité, il a déjà été répondu.

Quand le château de Champvent, tel que nous le voyons aujourd'hui, a-t-il été construit ?

Les archéologues d'autrefois, qui ne s'embarrassaient pas de documents d'archives, attribuaient à la reine Berthe la plupart des vieilles tours et des vieux châteaux de notre pays. Le château de Champvent n'a pas échappé à cette glorieuse mais mythique attribution.

Les archéologues d'aujourd'hui n'abusent plus de la reine Berthe. L'archéologie est devenue une science précise qui s'appuie, quand elle le peut, sur des documents d'archives. Mais il arrive souvent que ces documents

fassent défaut. Les comptes de construction du château de Champvent étant perdus, les archéologues se sont appliqués, avec beaucoup de science, à étudier le château lui-même dans tous ses détails, à en relever les caractéristiques et à procéder par comparaison.

Le château de Champvent est un carré qu'on appelle chez nous « le carré savoyard », avec de hautes murailles, flanqué de tours rondes à chacun des angles. Comme d'autres châteaux semblables existent dans le canton de Vaud, à Yverdon et à Morges, et comme le château d'Yverdon a été construit au XIIIme siècle, on en a conclu que celui de Champvent, de même apparence, était né à la même date. Puis on a tiré de cette première conclusion une seconde affirmation : on a attribué la construction du château au seigneur de Champvent qui vivait au XIIIme siècle.

Quel était ce seigneur-constructeur ? Pour le trouver, on n'a pas eu besoin de faire de longues recherches. On a tout simplement ouvert l'ouvrage de Louis de Charrière, *Les dynastes de Grandson,* paru en 1866 : « Le sire Ebal [de Grandson], lit-on dans ce volume, partagea de son vivant ses terres entre ses trois fils laïques. Girard, l'aîné, eut celle de la Sarraz ; Henri, le second, devint seigneur de Champvent, et Pierre, le troisième, fut seigneur de Grandson. » Louis de Charrière n'avait parlé ni du château de Champvent ni de sa construction. Le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* de Martignier et Crousaz, le premier, en 1867, est venu combler cette lacune. D'après lui, la construction du château de Champvent « remonte au commencement du XIIIme siècle et coïncide avec la division de la grande seigneurie de Grandson entre les fils d'Ebal IV, seigneur de Grandson. Henri, deuxième

fils d'Ebal, reçut dans le partage la seigneurie de Champvent. Il mourut en 1266 après avoir bâti le château »[11].

Depuis lors, c'est-à-dire depuis le *Dictionnaire historique,* Henri de Champvent a passé et passe encore pour le constructeur du château. En 1906, un archéologue, Victor Bourgeois, a cru pouvoir modifier un peu cette attribution : le château de Champvent *commencé* par Henri avant 1266 a été *achevé* par Pierre, fils et successeur d'Henri, à la fin du XIIIme siècle.

Les assertions que je viens de résumer relatives aux constructeurs et à la construction du château de Champvent, sont peut-être justes, peut-être fausses. Mais il faut bien constater qu'elles sont en l'air. Ce sont des suppositions d'érudits sans base solide.

En parlant ainsi, je veux simplement faire remarquer qu'aucune pièce d'archives ne vient les appuyer, pas le moindre mémorial de maçon ou de chapuis, pas le moindre compte de receveur ou de châtelain, pas la plus petite allusion dans aucun acte des archives vaudoises ou savoyardes. On dira, sans doute, que le château lui-même est un document de taille et qu'il suffit de savoir le déchiffrer et le lire, c'est-à-dire de le regarder et de l'étudier dans toutes ses parties, pour arriver à une conclusion, sinon exactement précise, du moins très approximative. Sans doute ! Mais je persiste à croire que le moindre document d'archives ferait bien mieux notre affaire.

Il faut parfois, en histoire, recourir à une méthode que j'appellerai radicale, c'est-à-dire faire table rase : mettre de côté tout ce qui a été écrit sur un sujet, toutes les interprétations, tous les commentaires, toutes les suppositions et toutes les affirmations, et n'en tenir aucun compte, au moins momentanément.

Reprenons donc la question *ab ovo.*

Le château de Champvent, tel que nous le voyons aujourd'hui, est-il le premier château qui ait existé dans cette seigneurie ? Il est peu probable que la châtellenie de Champvent, donnée par Ebal IV de Grandson à son fils Henri, au commencement du XIIIme siècle, n'ait pas eu de maison seigneuriale et que la première chose ou l'une des premières choses qu'ait eu à faire le nouveau propriétaire fut de s'en construire une.

Sur le premier château de Champvent, nous n'avons aucun renseignement. Etait-il, comme celui d'aujourd'hui, en carré savoyard avec des tours aux angles ? Avait-il une autre forme ?

Je ne connais pas d'acte du XIIIme siècle, publié jusqu'à aujourd'hui, qui mentionne expressément le *castrum* de Champvent. L'acte de partage des biens d'Ebal IV de Grandson, à ma connaissance, n'existe pas. En 1260, le prétendu constructeur du château, Henri de Champvent, faisait don à l'abbaye du Lac de Joux d'une cense annuelle de blé et d'avoine. L'acte est passé en présence de la femme et des fils du donateur *apud Chanvenz* [12], sans que le château soit spécialement désigné.

Sauf erreur, la première mention du château se trouve dans l'acte de 1315, par lequel Jean de Champvent donnait à sa femme, Catherine de Neuchâtel, le *castrum* de Champvent et celui de la Mothe [13]. Chose à remarquer, l'acte n'a pas été passé à Champvent même, mais en Bourgogne, par un notaire de la cour de Besançon. A la même date, nous avons vu que Jean de Suscève était chargé de la garde du « chastel ». Cet acte, non plus, n'a pas été passé à Champvent, mais au château de Châlemont, en Haute-Savoie [14].

On ne trouve une certaine précision sur le château de Champvent qu'en 1344. A cette date, le comte Louis, sei-

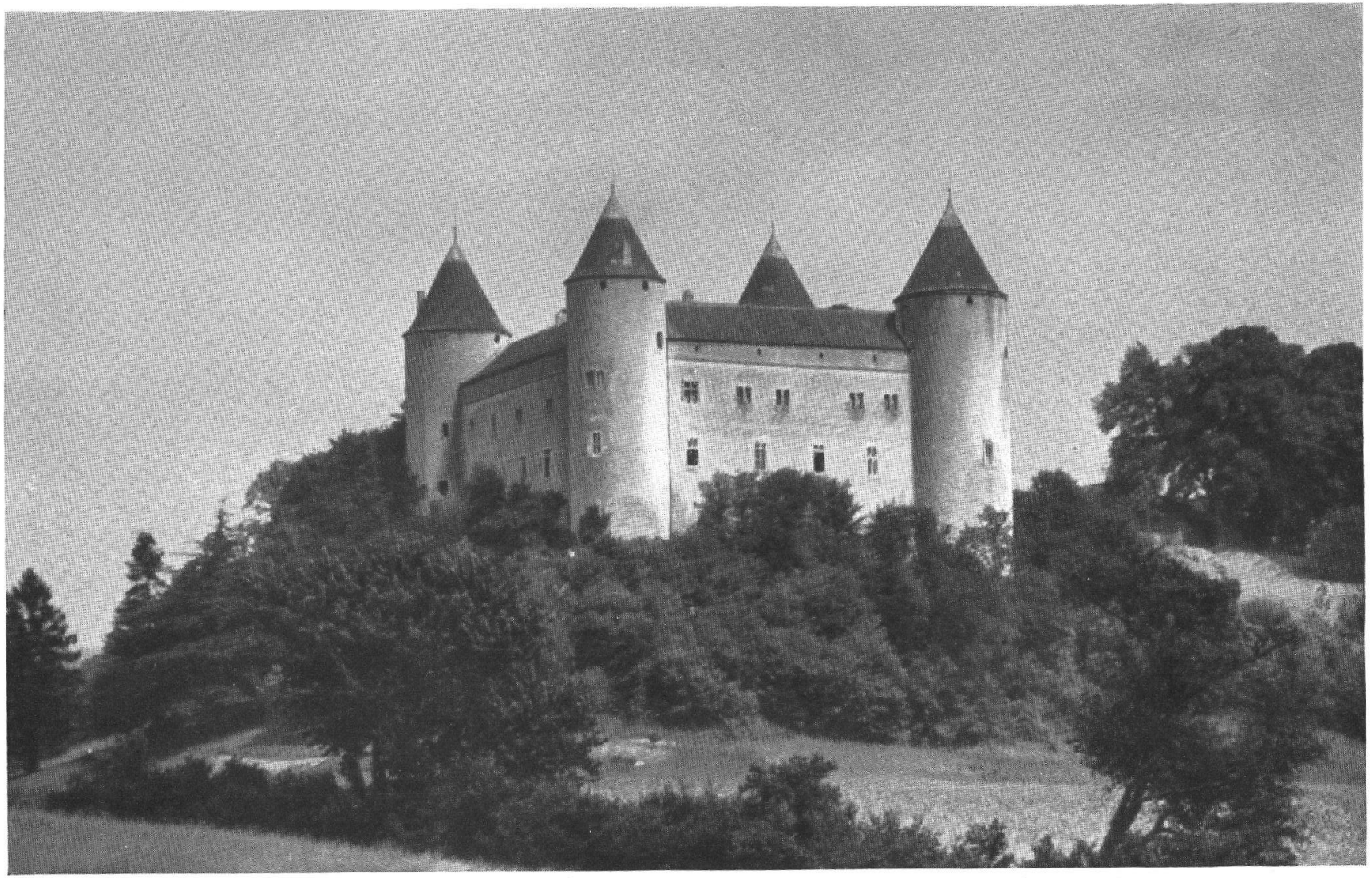

LE CHATEAU DE CHAMPVENT

gneur de Neuchâtel, avait donné à son neveu, François, sire de la Sarraz, certains fiefs situés dans cette dernière châtellenie. L'acte est passé « dans le chestel de Chanvent devant l'uys de la grant sale » [15]. En 1345, nouvelle donation d'autres fiefs au même neveu. L'acte est passé « dean le chestel de Chanvent en la chambre *juxta* la grant sale » [16].

Notons encore que, la même année, le château de Champvent est nommé *castrum seu domus* dans un acte par lequel le seigneur de Neuchâtel reconnaît tenir de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, la totalité du fief de Gorgier en augmentation du fief de Champvent [17].

C'est à peu près tout. Ces brèves mentions ne nous apprennent rien, sinon qu'il y avait à Champvent une maison seigneuriale ou château, avec une grande salle, ce que nous pouvions imaginer nous-mêmes.

Il semble bien que depuis la mort de Jean de Champvent, dernier de sa race, et peut-être même depuis la mort d'Humbert de Champvent, père de Jean, le château était resté inoccupé pendant 30 ou 40 ans. Or on sait ce que deviennent les maisons abandonnées. Le nouveau propriétaire, le seigneur de Neuchâtel, faisait à Champvent de rares et brèves apparitions. Il avait pu constater que la toiture laissait passer l'eau, que les murs étaient dégradés, les « poiles » à peu près inhabitables et le jardin envahi par les épines.

A partir de 1359, nous sommes abondamment renseignés sur le château de Champvent. Il se trouve que les archives de l'Etat de Neuchâtel possèdent six comptes de dépenses d'un châtelain de Champvent, nommé Jordan de Daillens, qui embrassent les années 1359 à 1372, et un autre compte d'un autre châtelain, Perrot Lambert,

qui va du mois de juillet 1365 au mois de novembre 1366[18].

Le plus ancien des comptes de Jordan de Daillens, qui va de 1359 à 1365, débute *ex abrupto,* sans aucun préambule explicatif, par un article qui est bien fait pour étonner. Le châtelain de Champvent note avoir délivré un certain nombre de muids, de copets et de bichets de froment pour le payement de 1046 ouvriers travaillant au château « pour la besognie de Monsegnour ».

Ce chiffre de 1046 ouvriers travaillant au « maisonnement » du château de Champvent pour le compte du seigneur de Neuchâtel, comprend, à ce qu'on peut voir par les articles suivants, 500 maçons et chapuis et 546 manœuvres de toutes espèces.

Il est regrettable, disons-le tout de suite, que nous ne possédions pas les comptes antérieurs à 1359. On aurait peut-être appris quelle sorte de marché le seigneur de Neuchâtel avait passé avec le maître-maçon de Champvent. Quand le compte de 1359 commence, le travail des maçons était terminé ou à peu près ; celui des chapuis avait commencé. On voit que les maçons construisaient encore les cheminées, les « aillious », c'est-à-dire les corridors et la cuisine. On voit qu'ils étaient occupés à « murer » en plusieurs endroits du château. Mais quel avait été leur gros travail préalable ? Avaient-ils commencé par démolir en tout ou en partie pour reconstruire à neuf ? On ne sait.

Si nous sommes mal renseignés sur le travail des maçons, nous connaissons mieux celui des chapuis. En 1359, ils construisaient la poutraison, les portes et les fenêtres, le pont-levis, les « loyes », c'est-à-dire les communs, les greniers, l'autel et les sièges de la chapelle, etc.

A propos de la chapelle, je relève, en passant, qu'un verrier et son fils étaient venus passer cinq semaines au château pour faire les verrières et qu'ils eurent besoin de 50 livres de plomb, de 3 livres d'étain et de « trois bendes de fers ovrées pour la ferremente desdictes verreres ».

Les comptes de Jordan de Daillens sur le « maisonnement » du château de Champvent comprennent une centaine d'articles et davantage. Ils s'étendent sur une période de 13 à 14 ans, pendant laquelle il eut à payer en argent, en froment et en vin, le salaire de près de 1500 ouvriers.

A ces 1500 ouvriers, maçons, chapuis, manœuvres, il faut ajouter les corvéables de la châtellenie de Champvent. Ils devaient au seigneur trois corvées de charrue par an : en carême, en « semoraul », c'est-à-dire en juin, et en « outhompt », c'est-à-dire en automne. Les comptes nous apprennent que ces corvées avaient été transformées, pour la circonstance, en charrois de pierres, d'arène ou sable et de marrens ou poutres et autres bois de charpente.

Aux corvéables de Champvent, il faut ajouter ceux de Mathod qui avaient, eux aussi, troqué leurs trois corvées annuelles contre des charrois de poutres.

Ce n'est pas tout. Il faut encore ajouter des bûcherons neuchâtelois, 54 d'entre eux ayant abattu des chênes dans la forêt de la Chassagne, entre Gorgier et Bevaix, et les ayant amenés par nefs jusqu'à Yverdon.

Si 1500 ouvriers, sans compter les corvéables, ont travaillé au château de Champvent pendant 14 ans, il serait difficile de prétendre qu'ils se sont bornés à réparer ou à restaurer, à recrépir les murs, recouvrir les toits, refaire les planchers du grand poile ou du petit poile, ou à quelque travail partiel de ce genre.

Les comptes précisent que cette armée d'ouvriers travaillait au « maisonnement » du château. Or, en vieux français, « maisonner » signifie le plus souvent construire, bâtir, et « maisonnement » construction.

Mais peut-on vraiment placer au milieu du XIVme siècle la construction du château de Champvent, quand les archéologues, avons-nous vu, l'attribuent au XIIIme siècle : au commencement tout d'abord, puis au milieu, puis vers la fin ; quand ils se refusent à dépasser cette limite ?

Les archéologues, comme aussi les historiens, sont parfois victimes de ces démarcations commodes qu'on appelle les siècles. Ils se figurent aisément qu'un siècle représente, dans la réalité comme dans la convention, une portion d'histoire qui serait entourée d'une barrière plus ou moins haute, et qu'en passant de l'autre côté de cette barrière, tout est changé, tout doit changer.

Je ne voudrais pas donner l'impression que je sous-estime les travaux des archéologues. Je rends l'hommage d'un homme d'ailleurs incompétent à leur science qui est incontestable, et à leurs jugements devant lesquels je m'incline. Mais serait-ce manquer de courtoisie de relever chez eux une tendance générale, dont ils ne se rendent pas compte eux-mêmes et dont on pourrait citer de nombreux exemples : quand ils se trouvent, sans renseignements tirés des archives, en face d'une tour ou d'un château du moyen âge, ils ne les rajeunissent jamais, ils les vieillissent toujours.

Je le répète, et j'insiste, je ne suis pas archéologue et je ne voudrais pas me risquer dans un domaine qui m'est à peu près inconnu. Tout ce que je puis faire, c'est d'opposer aux archéologues du canton de Vaud les archéologues de France qui nous apprennent que des châteaux

carrés ou plus ou moins rectangulaires, avec des tours rondes aux angles, ont été bâtis dans leur pays non seulement au XIIIme siècle, mais au XIVme et même au XVme. Tout ce que je puis faire, c'est d'en appeler à Viollet-le-Duc, au sujet d'un détail caractéristique du château de Champvent.

Ce détail, ce sont les archères ou meurtrières qui à Champvent sont en forme de croix. Ce sont, comme disent les archéologues, des archères cruciformes, avec, à l'intérieur, un large ébrasement permettant aux arbalétriers et aux archers de tirer dans toutes les directions. Au château d'Yverdon, qui est du XIIIme siècle, les meurtrières sont d'un autre type : une longue rainure étroite et simple. Or, dans l'article sur les meurtrières de son *Dictionnaire de l'architecture française,* Viollet-le-Duc est arrivé à ce résultat : les archères à croix ont été introduites en France à partir du milieu du XIVme siècle, lorsque, à l'imitation des Anglais, l'emploi des archers se fut joint à celui des arbalétriers.

Cette constatation, faite par un homme généralement bien informé, a considérablement gêné Victor Bourgeois, qui s'est ingénié à tout concilier et qui finalement a conclu d'une manière qu'on jugera bien peu satisfaisante : les données de Viollet-le-Duc ne seraient pas applicables à nos contrées ; pour les archères cruciformes, le château de Champvent aurait devancé la France [19].

A propos des archères du château de Champvent, il serait intéressant de relever, dans les comptes de Perrot Lambert, les mentions d'arbalétriers et d'archers. On voit que des « espingaleurs », c'est-à-dire des arbalétriers travaillaient de concert avec des maçons. On voit aussi que des « charretons» étaient allés chercher à Montricher des « arcs d'aubour ». Il faut croire qu'il y avait là des

arbustes de cytise dont le bois dur et d'un grain serré était recherché au XIVme siècle pour la fabrication des arcs.

Enfin, autre détail à noter, Perrot Lambert paye les dépenses de certains maçons venus tout exprès de Neuchâtel pour examiner «l'ovrage dou chastel de Chanvent» afin de « faire tel ovrage en la tour de Boudry ». Quel détail de construction s'agissait-il de copier ? Le comte Louis, qui était en train de réédifier le château de Boudry, tenait sans doute à y pratiquer des meurtrières pareilles à celles de Champvent. Il avait passé sa vie à guerroyer en France et en Italie, et il avait pu voir, dans les châteaux les plus nouveaux, comment étaient comprises les meurtrières, de façon à permettre un tir plus efficace aux archers comme aux arbalétriers.

Viollet-le-Duc rapporte que dans les murailles d'Avignon qui datent du milieu du XIVme siècle on voit des meurtrières en croix. Or les comptes de Jordan de Daillens nous apprennent précisément que le seigneur de Neuchâtel était allé à Avignon en 1365 en compagnie de l'empereur Charles IV pour plaider auprès du pape Urbain V la délivrance de son malheureux fils, Jean-le-Bel, prisonnier du duc de Bourgogne au château de Semur. Est-ce à Avignon que le comte Louis put voir pour la première fois des archères cruciformes et apprécier leur commodité et leur efficacité ? C'est possible. Mais qui jamais aurait imaginé trouver à Champvent des imitations d'Avignon ?

Victor Bourgeois dit très justement qu'on sent dans le château de Champvent « une puissance militaire formidable ». Le constructeur de cette forteresse devait être un seigneur puissant et guerrier qui avait quelque raison de craindre des attaques et des sièges et qui tenait à se

mettre à l'abri derrière de hautes murailles et de fortes tours. Or les sires de Grandson du XIIIme siècle auxquels on attribue la construction du château de Champvent ne ressemblent pas le moins du monde à un tel portrait. Ce n'étaient pas des hommes de guerre. Ebal IV de Grandson apparaît, si nous en croyons Louis de Charrière, comme un seigneur soumis à l'Eglise, tout occupé de fondations pieuses pour le remède de son âme et de celles de sa femme et de ses enfants. Ses huit fils non plus n'étaient pas des guerriers: l'un devint évêque de Genève, un autre prieur de Payerne, un troisième évêque de Lacédémone, un quatrième chanoine de Lausanne, un cinquième doyen de Neuchâtel. Le père, qui semblait détaché des biens d'ici-bas, partagea de son vivant ses domaines à ses trois fils laïques. On ne voit pas qu'Henri qui, pour sa part, eut Champvent, ait jamais eu à prendre les armes pour se défendre lui-même et défendre ses terres ou pour faire des emprises d'armes et des conquêtes. De ses quatre fils, trois devinrent chanoines de Lausanne; deux furent évêques de Lausanne.

Comme on voit, la famille des Grandson au milieu du XIIIme siècle apparaît si pacifique qu'on n'imagine pas très bien comment Henri, l'un de ses membres, aurait seulement conçu l'idée d'une forteresse pareille à celle de Champvent. On se demande d'ailleurs comment il aurait pu trouver l'argent pour la construire. La seigneurie de Champvent qui comprenait quelques villages ne devait pas, au XIIIme siècle, rapporter des sommes bien considérables.

Le comte Louis de Neuchâtel fait une tout autre figure. C'est un des derniers représentants de la chevalerie, comme au XIVme siècle on en trouve encore quelques-uns, riches et ambitieux, généreux et prodigues et perpé-

tuellement en guerre. A peine le château de Champvent construit ou reconstruit, il le mit en état de défense. Bien lui en prit, puisqu'on voit, dans les comptes de Jordan de Daillens, que le château fut menacé d'un siège ou plutôt de deux sièges par les deux suzerains du seigneur de Neuchâtel, le comte de Savoie et le sire de Chalon : une garnison fut installée au château sous les ordres de Rolin et de Jean de Cormondrèche et du Grand Jean de Nozeroy. Toujours combattant, en Bourgogne, en France, en Italie, le comte Louis fut maintes fois prisonnier. Pour payer ses rançons et celles de ses fils, ses sujets de Neuchâtel, et ceux de Champvent, durent fournir des aides considérables. Je n'ai pas besoin de le dire, ses fils n'avaient pas la vocation ecclésiastique ; ils ne devinrent ni chanoines ni évêques. L'aîné Jean s'acquit la réputation d'un guerrier redoutable et mourut dans les prisons du duc de Bourgogne ; l'autre, Louis, mourut à 24 ans, après avoir pris part à des expéditions guerrières.

Deux passions ont rempli la vie du comte Louis : faire la guerre et construire des châteaux. C'est lui qui, à Neuchâtel, abandonna la vieille demeure de ses pères et commença à construire sur la motte le château que nous voyons aujourd'hui. C'est lui qui construisit ou reconstruisit les château de Boudry, du Landeron, de Thielle, de Rochefort, de Vautravers et de Vaumarcus.

A côté de cette figure énergique de guerrier et de constructeur, le personnage, d'ailleurs estimable, d'Henri de Champvent manque totalement de relief et de couleur. Le château de Champvent est-il à l'image du premier ou à l'image du second ? Je pose la question.

Arthur PIAGET.

NOTES

[1] Travail lu le 3 juillet 1937 à la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.

[2] Bâle [1934], Ire partie, p. 5.

[3] Bourgeois, *Au pied du Jura*. Lausanne, 1906, p. 43.

[4] Id., *Les châteaux historiques du canton de Vaud,* Ire partie, p. 50.

[5] Grellet et Gilliard, *Les châteaux vaudois*. Lausanne, 1929, p. 32.

[6] *Ouv. cit.,* p. 62.

[7] Matile, *Monuments,* t. I, p. 321.

[8] *Id.,* t. I, p. 359.

[9] *Id.,* t. II, p. 691.

[10] *Id.,* t. III, p. 1180.

[11] M. L. Blondel, dans son important mémoire sur *L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie,* paru dans *Genava,* 1935, p. 306, dit : « La tradition veut que ce château ait été fondé par Henri II de Grandson, mort en 1266. » Selon M. Blondel, le donjon, ou du moins la base du donjon, daterait de 1250 à 1258.

[12] Fréd. de Gingins-La-Sarra, *Annales de l'abbaye du Lac-de-Joux*. Lausanne, 1842, p. 173 (*Mém. et Doc. Soc. d'hist. de la Suisse romande,* t. I).

[13] Matile, *Monuments,* t. I, p. 322.

[14] *Id.,* t. I, p. 321.

[15] *Id.,* t. II, p. 558.

[16] *Id.,* t. II, p. 583.

[17] *Id.,* t. II, p. 575.

[18] *Recettes diverses,* vol. 33.

[19] M. L. Blondel estime aussi que les archères en croix « ont pu être introduites dans notre pays dans le dernier quart du XIIIme siècle » (*Genava,* 1935, p. 298). Il juge que le château de Champvent « est celui où l'influence française est la plus prononcée » et qu'il « n'est pas exactement de la même école que les donjons du comte Pierre de Savoie » (*Genava,* 1935, p. 306).